



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Amélioration de l'habitat

Question écrite n° 11248

Texte de la question

Mme Monique Papon attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur la prime à l'amélioration de l'habitat versée aux personnes handicapées en vue d'adapter leur logement à leurs besoins. Elle désirerait savoir à combien de personnes handicapées cette prime a été effectivement attribuée au cours de ces deux dernières années.

Texte de la réponse

Reponse. - L'action expérimentale d'adaptation du logement des personnes lourdement handicapées a été engagée en 1983 et 1984 par le ministère des affaires sociales et de l'intégration. Cette action a été relayée en 1985 par le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Et c'est en effet ce ministère qui concrétise aujourd'hui les mesures dictées en commun avec le ministère des affaires sociales et de l'intégration et le secrétariat d'Etat chargé des handicapés et des accidentés de la vie. La statistique demandée par l'honorable parlementaire, à savoir le nombre de personnes handicapées ayant perçu une prime à l'amélioration de l'habitat, n'est actuellement pas disponible et nécessite un traitement informatique spécifique qui a été demandé au ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Dès que les informations seront disponibles, elles lui seront communiquées.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Monique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11248

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1519